

# La série Littéraire (L)

Horaires par discipline pour la première et la terminale de la série L (littéraire).

- [Horaires](#)
- [Texte réglementaire](#)

## Horaires

### Horaires des enseignements obligatoires

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Français	4h	-
Philosophie	-	8h
Histoire-géographie	4h	4h
Langues vivantes 1 et 2 (horaire globalisé)	4h30	4h
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Sciences	1h30	-
Littérature	2h	2h
Littérature étrangère en langue étrangère	2h	1h30
Un enseignement obligatoire au choix (1ère) ou de spécialité (terminale) :  LV3, ou approfondissement en LV1 ou LV2,  ou langues et cultures de l'Antiquité  ou Droit et grands enjeux du monde contemporain (3h seulement en terminale)  ou Mathématiques (4h en terminale)  ou Arts (5h)  ou Arts du cirque (8h)	3h	3h
<a href="#">Accompagnement personnalisé : soutien, approfondissement, aide à l'orientation</a>	2h	2h

<b>TPE</b>	1h	-
------------	----	---

### Horaires des enseignements facultatifs

L'élève peut suivre 2 enseignements facultatifs au maximum parmi les suivants :

<b>Enseignements</b>	<b>Classe de première Horaire par élève</b>	<b>Classe terminale Horaire par élève</b>
<b>Informatique et création numérique</b>	2h	2h*
<b>Éducation physique et sportive</b>	3h	3h
<b>Arts au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre</b>	3h	3h
<b>Langues et cultures de l'Antiquité : latin</b>	3h	3h
<b>Langues et cultures de l'Antiquité : grec</b>	3h	3h
<b>LV3</b>	3h	3h

\* A compter de la rentrée 2017

En outre, l'élève peut suivre, en classes de première et terminale, un **atelier artistique** d'une durée de 72 h annuelles.

### Horaire total des enseignements obligatoires

<b>Horaire</b>	<b>Classe de première</b>	<b>Classe terminale</b>
<b>Horaire total de l'élève</b>	26h30	27h
<b>Enveloppe pour enseignement en groupes à effectif réduit</b>	7h	6h